



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 5 juin 2023

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L'Etat, la Région et l'Interprofession lancent un dispositif d'arrachage sanitaire de vignes en Gironde pour lutter contre la flavescence dorée en dé-densifiant le vignoble bordelais.**

Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'est rendu ce jour dans une exploitation d'un viticulteur en Gironde afin de lancer la mise en place du dispositif d'arrachage sanitaire dans le vignoble de Bordeaux. La signature d'une convention tripartite formalise l'engagement pris le 1<sup>er</sup> mars 2023 avec Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Allan Sichel, Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), de mettre en œuvre un plan d'arrachage sanitaire de dé-densification du vignoble bordelais pour enrayer la progression de la flavescence dorée. La première étape de ce plan est l'ouverture d'un appel à pré-candidature en ligne ce 5 juin 2023.

Ce plan intervient dans un contexte de profonde crise économique d'un grand nombre d'exploitations du vignoble de Bordeaux, aux profils multiples, qui se trouvent plongé dans des situations très difficiles et dans l'incapacité, matérielle et financière, de poursuivre l'entretien de leur vignoble. Le risque est que ces vignes soient abandonnées et deviennent des foyers de maladies, comme la flavescence dorée, exposant l'ensemble du vignoble à une situation phytosanitaire incontrôlable. Environ 10 000 hectares de vignes pourraient être concernés.

Le risque de crise phytosanitaire en cas d'abandons massifs de vignes dès 2023 a plaidé pour la mise en œuvre rapide d'une stratégie de dé-densification qui repose sur un arrachage sanitaire de vignes. Un programme d'intérêt collectif d'arrachage sanitaire des vignes, créé par le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB), vient ainsi renforcer les dispositifs dans une logique d'enrayement de la flavescence dorée, en contribuant à maintenir ce nuisible à un niveau de prévalence le plus bas possible et compatible avec l'activité viticole. Compte tenu de l'ampleur des surfaces concernées, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont décidé d'appuyer l'engagement de la profession dans cette stratégie.

L'arrachage puis la reforestation de vignes abandonnées se fera via un dispositif clé en main avec le groupe coopératif Alliance Forêt Bois (AFB). L'arrachage sanitaire de vignes en passe d'être abandonnées vers du boisement ou de la conversion en zones naturelles (financement par l'Etat) et l'arrachage sanitaire de vignes pour diversifier les cultures du viticulteur vers d'autres activités agricoles (financement du CIVB) seront financés à hauteur de 6000 € par hectare. Une aide aux investissements par la Région vient compléter le dispositif pour les parcelles qui font l'objet d'une reconversion agricole.

Pour ce faire, l'Etat mobilise dès à présent un financement à hauteur de 30 M€, et s'est engagé, selon les besoins, jusqu'à 38 M€. La Région Nouvelle Aquitaine mobilisera en plus 10 M€ et le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) 19 M€.

Afin de recenser et localiser les parcelles qui pourront être accompagnées, les viticulteurs pourront remplir un dossier de pré-candidature dès ce lundi 5 juin, et ce jusqu'au 17 juillet 2023, sur une plateforme en ligne dédiée de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Arrachage-sanitaire-des-vignes-en-Gironde>). Ces pré-candidatures ne valent pas autorisation d'arrachage, mais elles seront traitées en priorité au moment des demandes finales et officielles.

Deux numéros de téléphone, au sein de l'ODG Bordeaux & Bordeaux Supérieur, sont mis à disposition pour toutes questions : 05 57 97 38 10 et 05 57 97 19 28 du lundi au vendredi. 9h-12h30, 14h-17h30.

*« Je salue l'excellent travail de concertation mené depuis plusieurs mois entre l'Etat, la filière viticole girondine et la Région qui a abouti à la mise en place de solutions opérationnelles afin que les viticulteurs de la filière viticole bordelaise puissent lutter rapidement et efficacement contre la flavescence dorée qui ravage leurs vignes. La signature d'une convention tripartite formalise cette volonté de travailler ensemble en mutualisant nos compétences, nos financements et nos moyens d'action au service de la sauvegarde d'une filière d'excellence, fleuron du patrimoine viticole de notre pays. Nous sommes au rendez-vous des engagements pris devant la filière lors du salon de l'agriculture »*

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire

## Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv